



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 11

Le cinq décembre deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à monsieur Alain BOURBLANC ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à madame Dominique GARNIER ;
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;
Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 19 / Abstention : 0 / Pour : 19 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 7 décembre 2023

Objet : Tarification 2024 des locations des salles municipales

Rapporteur : monsieur LEMESLE

Chaque année, à cette période, le conseil municipal détermine les tarifs des locations des salles pour l'année suivante.

Considérant que par délibération du 28 novembre 2022, une nouvelle grille de tarification a été définie à compter du 1^{er} septembre 2023, il est proposé au conseil municipal de reconduire en intégralité ceux-ci pour toute l'année 2024.

→ Espace Culturel L'Orée du Bois :

LOCATION A LA JOURNEE

Modules	Association à but non lucratif commune à compter du 01/09/2023 Une location gratuite par an	Association à but non lucratif commune 2024 Une location gratuite par an	Particulier et entreprise commune à compter du 01/09/2023	Particulier et entreprise commune 2024	Particulier association et entreprise hors commune à compter du 01/09/2023	Particulier association et entreprise hors commune 2024	Caution à compter du 01/09/2023	Caution 2024
Hall + bar + vestiaires	122 €	122 €	173 €	173 €	275 €	275 €	2 000 €	2 000 €
Salle 1 (100 personnes)	183 €	183 €	273 €	273 €	608 €	608 €	2 000 €	2 000 €
Salle 2 (200 personnes)	254 €	254 €	361 €	361 €	843 €	843 €	2 000 €	2 000 €
Salle 3 (300 personnes)	330 €	330 €	478 €	478 €	1 121 €	1 121 €	2 000 €	2 000 €
Options								
cuisine	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	supprimée	---
Loges	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	supprimée	---
Extension scène	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	supprimée	---
Sono mobile	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	supprimée	---
Tribune seule	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	supprimée	---
Tribune + 100 chaises	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	supprimée	---

LOCATION WEEK-END OU DEUX JOURS CONSECUTIFS EN SEMAINE

Modules	Association à but non lucratif commune à compter du 01/09/2023 Une location gratuite par an	Association à but non lucratif commune 2024 Une location gratuite par an	Particulier et entreprise commune à compter du 01/09/2023	Particulier et entreprise commune 2024	Particulier association et entreprise hors commune à compter du 01/09/2023	Particulier association et entreprise hors commune 2024	Caution à compter du 01/09/2023	Caution 2024
Hall + bar + vestiaires	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	Non loué seul	---	---
Salle 1 (100 personnes)	366 €	366 €	407 €	407 €	886 €	886 €	2 000 €	2 000 €
Salle 2 (200 personnes)	508 €	508 €	539 €	539 €	1 227 €	1 227 €	2 000 €	2 000 €
Salle 3 (300 personnes)	661 €	661 €	712 €	712 €	1 630 €	1 630 €	2 000 €	2 000 €
Options								
cuisine	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	supprimée	---
Loges	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	supprimée	---
Extension scène	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	supprimée	---
Sono mobile	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	supprimée	---
Tribune seule	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	supprimée	---
Tribune + 100 chaises	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	supprimée	---

→ Autres salles :

Salles	Associations à but non lucratif de la commune		Particuliers et entreprises de la commune		Hors commune	
	à compter du 01/09/2023	2024	à compter du 01/09/2023	2024	à compter du 01/09/2023	2024
<i>salle polyvalente du groupe scolaire Pierre Coutelle</i>						
- bal ou spectacle gratuit	G	G	---	---	---	---
- bal ou spectacle payant	R	R	320 €	320 €	---	---
- concours de cartes, loto	A	A	---	---	---	---
- galette	T	T	140 €	140 €	---	---
- exposition, conférence	U	U	140 €	140 €	---	---
- réunion, assemblée générale	I	I	140 €	140 €	---	---
- vin d'honneur du 01/04 au 30/09	T	T	140 €	140 €	160 €	160 €
Caution	---	---	300 €	300 €	300 €	300 €
<i>Maison Pour Tous RDC</i>						
- vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	120 €	120 €	---	---
- repas de famille (fête privée)	---	---	180 €	180 €	---	---
Caution	---	---	1 000 €	1 000 €	---	---
<i>Salle des Buis</i>						
- vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	120 €	120 €	---	---
- repas de famille (fête privée)	---	---	180 €	180 €	---	---
Caution	---	---	1 000 €	1 000 €	---	---
<i>Ferme Saint Christophe RDC</i>						
- réunion, assemblée générale, exposition, conférence, spectacle	Gratuit	Gratuit	290 €	290 €	supprimée	---
Caution	---	---	1 000 €	1 000 €	---	---
<i>Cabane trappeurs (uniquement aux particuliers commune)</i>						
- vin d'honneur	Gratuit	Gratuit	50 €	50 €	---	---
Caution	---	---	250 €	250 €	---	---

En outre, il convient d'acter l'usage trouvant à s'appliquer sur la commune tendant à mettre gracieusement à la disposition des familles qui le sollicitent une salle pour les remerciements à l'occasion de sépultures.

Par ailleurs, suivant les dispositions des articles L.2144-3 et L.1311-18 du code général des collectivités territoriales, afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs, il est proposé au conseil municipal de consentir à mettre à disposition gracieusement les salles communales en période préélectorale et électorale à tout candidat ou liste dans le cadre de réunions politiques et professionnelles tant pour la préparation de réunions que pour la tenue de réunions publiques, étant précisé que ces mises à disposition ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la tarification des locations des salles municipales en 2024 ainsi qu'aux mesures tendant à la mise à disposition de locaux pour les remerciements à l'occasion de sépultures ainsi qu'en période préélectorale et électorale pour les réunions politiques et professionnelles.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance

Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »